



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 02 juillet 2008
Avis n°2008-1**

Projet de classement du domaine de Coolus en réserve naturelle régionale

Vu le compte-rendu de la visite du domaine de Coolus du 20 juin 2008,
Vu les débats en séance du CSRPN le 02 juillet 2008,

Article unique :

Le CSRPN n'est pas favorable au projet de classement du Domaine de Coolus en réserve naturelle régionale. Le patrimoine naturel remarquable de ce site ne correspond pas au niveau de qualité requis pour un tel classement (site en ZNIEFF, espèces protégées...).

Néanmoins, le domaine de Coolus présente un intérêt pédagogique réel dû à la diversité des milieux, à la situation géographique de cet espace en périphérie de Châlons-en-Champagne et à l'action déjà conduite depuis plusieurs années par la collectivité.

Le CSRPN invite donc la communauté d'agglomération à poursuivre la mise en œuvre d'actions de gestion afin de préserver, restaurer et développer la qualité écologique de ce site, et le valoriser auprès du public.

Il encourage également la communauté d'agglomération à conforter la préservation des milieux présents en mettant en place des actions sur une plus grande étendue autour de cet espace ou en d'autres secteurs de son territoire (acquisition de terrain, partenariat de gestion...).

Enfin, le CSRPN est très favorable à ce que les acteurs publics continuent à soutenir la communauté d'agglomération pour préserver la biodiversité et encourager ainsi son action volontariste.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 24 SEP 2008

Le président du CSRPN

Daniel YON